

### SUITE DE LA VISITE D'INSPECTION MENÉE AU SEIN DU PONT DE RÉ DANS LA NUIT DU LUNDI 24 SEPTEMBRE AU MARDI 25 SEPTEMBRE

La visite du Pont de Ré, dans la nuit du lundi 24 au mardi 25 septembre, avait deux objectifs :

1. Retirer la tête d'ancrage du câble défailant afin de poursuivre la recherche des causes de sa corrosion.
2. Présenter aux entreprises susceptibles de réaliser les travaux (*sécurisation du chantier, remplacement du câble, dispositif de suivi des autres câbles*) le chantier in situ et les contraintes techniques d'intervention dans le viaduc.



**Lors du retrait de la tête d'ancrage** au point de rupture du câble (*à environ 40cm de celle-ci*) nous avons constaté à cet endroit la présence de mousse de polyuréthane au lieu du coulis de ciment normalement injecté.

#### **INFOS TECHNIQUES**

*Un câble de précontrainte comme celui qui a rompu est fabriqué sur place à partir de torons de fils d'acier introduits dans une gaine polyéthylène. Après sa mise sous tension à 400 tonnes, un coulis de ciment est injecté sous pression afin de combler tous les vides d'air et assurer la protection contre la corrosion.*

Une concentration d'humidité s'est ainsi produite à ce point, provoquant une lente corrosion de l'acier jusqu'à sa rupture. La présence inhabituelle de cette mousse de polyuréthane n'est constatée ni à proximité de la deuxième tête d'ancrage, ni à aucun autre point visible du câble rompu. Tous les autres câbles du pont seront vérifiés.



**Les entreprises présentes lundi soir** ont toutes confirmé être en capacité de remplacer le câble ainsi que d'installer un dispositif de suivi des autres câbles.

Du fait de la complexité technique de ces opérations, elles ont indiqué qu'un mois de préparation leur était nécessaire avant de remettre leurs propositions techniques et démarrer les travaux. La durée du chantier de remplacement du câble est ensuite évaluée à environ un mois.

#### [Rappel des restrictions de circulation toujours en cours](#)

Les mesures de limitation de vitesse et de tonnage, ainsi que l'inter-distance entre poids-lourds de 200m restent en vigueur.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement des travaux.